

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2024

---

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CS374

présenté par

M. Hetzel, Mme Blin, M. Gosselin, M. Breton, M. Brigand, Mme Serre, Mme Genevard et  
M. Di Filippo

-----

### ARTICLE 6

À l'alinéa 4, après le mot :

« incurable »,

insérer les mots :

« en phase terminale ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de dissiper une ambiguïté supplémentaire de ce projet de loi qui s'intitule « relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie ».